



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

État psychologique des internes en médecine

Question écrite n° 30218

Texte de la question

Mme Caroline Janvier interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la prise en compte des aspects psychologiques de l'évaluation de la santé des soignants, en particulier des plus jeunes d'entre eux, dans le cadre du Ségur de la santé qu'il mène actuellement. Les internes en médecine ont en effet été repérés comme plus susceptibles d'être en proie à l'anxiété ou même à la dépression, selon une étude menée par l'Intersyndicale nationale des internes (INI) publiée le 22 mai 2020. Ainsi, quasiment un interne sur cinq (18,4 %) parmi les répondants déclare souffrir de dépression. L'internat concerne en France, en 2020, près de trente mille jeunes soignants qui, comme leurs aînés mais avec moins d'expérience, y compris psychologique, se sont dévoués corps et âme à la lutte contre l'épidémie de covid-19 que traverse le pays depuis plusieurs mois. Or il est fondamental que les internes à travers la France soient suivis au mieux au niveau psychologique afin de garantir leur santé mentale, pour leur propre intérêt ainsi que pour l'intérêt de l'ensemble des citoyens et potentiels patients. Elle l'interroge donc afin de savoir dans quelle mesure les préoccupations liées aux internes en médecine (suivi psychologique mais également conditions de travail améliorées en termes d'horaires ou de rétribution financière) seront prises en compte dans le cadre du Ségur de la santé.

Données clés

Auteur : [Mme Caroline Janvier](#)

Circonscription : Loiret (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30218

Rubrique : Médecine

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juin 2020](#), page 3955

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)